Conseil scolaire Viamonde

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École secondaire Norval-Morrisseau
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2023-10-06
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025

AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE
Nom de l'élève : Maya Aschwamy
Nom de la direction de l'école : Bertrand Ngounou (directeur) et Nicole Kongoh (Directeur adjoint)
Membre du personnel enseignant : Tania Gismondi, Dominique Schneider-Beharry, Krystina Stamatopoulos, Adel Bahri, Devika Sewraz
Membre du personnel non-enseignant : Sandra Rocca et Linden Madison
Nom du parent, tuteur ou tutrice : Catherine Bentivoglio
Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Meriem Abou-Saoud
Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Jackie Gakumba

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la Loi sur l'éducation, « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation
On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :
a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs au quotidien : **_100__% de classes…**	Formation sur la justice réparatrice pour le personnel et les élèves - Élèves formés en tant qu'ambassadeurs d'ici mars 2026		Novembre-Décembre 2025
Pourcentage des enseignants qui intègrent des pratiques réparatrices dans les cours et activités scolaires : **100__% des enseignants d'ici la fin d'année scolaire**	Intégration des pratiques réparatrices dans les cours et activités scolaires		Tout au long de l'année

Fréquence des cercles de paroles pour résoudre des conflits en milieu scolaire : **2 fois par semaine pour les cercles de paroles**	Mise en place de cercles de parole pour résoudre les conflits		Tout au long de l'année
Mise en œuvre du programme de mentorat avec participation de plusieurs élèves d'ici février 2026	Création d'un programme de mentorat entre élèves pour encourager les relations saines: NDS: EDU 26 (2025-2026)		Tout au long de l'année
Enquêtes auprès des élèves et du personnel chaque trimestre (12 décembre; 12 février; 16 avril et 14 mai)	Évaluation régulière et ajustement des pratiques réparatrices		Chaque trois mois (Calendrier)
Organisation d'ateliers et conférences par des spécialistes externes d'ici mai 2026	Partenariats avec des organismes externes spécialisés (collaboration avec L'AFRY) Notre pouvoir dans l'adversité : Offert par l'organisme COPA		Avril 2026 Novembre 2025 à mai 2026
Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.			
Stratégies/Activités	**Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)**	**Mode de communication (manière ou forme de la communication)**	**Date**
<u>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :</u> **Séances d'information en début d'année :**			

Dès la rentrée scolaire, des sessions sont organisées pour présenter aux élèves les règles de l'école, incluant les politiques contre l'intimidation. C'est l'occasion de : Faire des rappels sur la différence entre l'intimidation et un conflit, d'expliquer les différentes formes d'intimidation Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence Ces sessions sont souvent interactives et permettent aux élèves de poser des questions, afin de bien comprendre les attentes et les mesures en place. **Affichages visuels et rappels réguliers :** Des affiches éducatives et des rappels sur les comportements respectueux et les conséquences de l'intimidation sont placés dans les zones stratégiques de l'école (couloirs, cafétéria, salles de classe). Ces affiches servent de rappels constants et encouragent les élèves à adopter un comportement positif. **Ateliers et interventions par des spécialistes :** Tout au long de l'année, des ateliers sont menés par des intervenants en justice réparatrice et des experts en prévention de l'intimidation. Ces sessions incluent des discussions sur l'impact de l'intimidation, des stratégies de prévention et les démarches à suivre pour signaler un incident. **Participation des élèves à des cercles de parole :** Les cercles de parole sont mis en place régulièrement pour encourager un dialogue ouvert entre les élèves. Ils permettent de résoudre les conflits et d'offrir un espace de partage pour prévenir les comportements d'intimidation, tout en apprenant à exprimer des émotions et à écouter les autres.	Enseignement explicite du Code de conduite du Conseil et école aux élèves à la rentrée scolaire. Participation des élèves à la création d'affiches sur la prévention de l'intimidation Activités systémiques sur la cybersécurité		Septembre-novembre 2025 Tout au long de l'année Tout au long de l'année

Programme de mentorat : Un programme de mentorat entre élèves permet d'encourager les relations saines et un soutien entre pairs. Les élèves mentors sont formés pour repérer les signes d'intimidation et pour diriger les élèves concernés vers les bonnes ressources. **Utilisation des outils numériques et du site de l'école :** Des ressources, politiques et numéros de soutien sont mis à disposition des élèves sur le site de l'école et sur des plateformes numériques utilisées par les élèves. Cela permet un accès facile aux informations et une consultation anonyme si nécessaire. **Implication du conseil d'élèves et Conseil des parents :** Le conseil d'élèves joue un rôle dans la sensibilisation et la diffusion des politiques contre l'intimidation. En tant que représentants, ils relaient l'information auprès de leurs pairs et participent à la promotion d'un environnement scolaire respectueux.	Activités de sensibilisation du conseil d'école		
<u>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école :</u> **Réunions de rentrée et formations spécifiques :** Au début de chaque année scolaire, une session de formation obligatoire est organisée pour l'ensemble du personnel. Durant cette réunion, les politiques anti-intimidation sont révisées, en mettant l'accent sur les attentes, les responsabilités et les procédures à suivre en cas de signalement d'un incident d'intimidation. **Guide du personnel :** Un manuel ou un guide regroupant les politiques et stratégies de l'école en matière de prévention et d'intervention contre l'intimidation est distribué à tous les membres du personnel. Ce document de référence inclut des scénarios de gestion	Développer le sentiment d'appartenance à l'école et au Conseil et assurer l'inclusivité des différentes personnalités du personnel Faciliter l'accueil du personnel		Septembre 2025 à juin 2026

d'incidents et des conseils pratiques pour réagir aux différents types de comportements d'intimidation. **Ateliers de formation continue :** Tout au long de l'année, des ateliers sont organisés pour renforcer les connaissances sur les pratiques d'intervention réparatrice et les compétences en gestion de conflits. Ces formations permettent au personnel d'approfondir leur compréhension et d'acquérir des stratégies concrètes pour prévenir et gérer les situations d'intimidation. **Réunions régulières avec les conseillers pédagogiques et intervenants :** Des réunions hebdomadaires ou mensuelles sont organisées entre le personnel et les conseillers pédagogiques ou les intervenants spécialisés pour discuter des tendances et des incidents signalés. Cela permet de revoir les cas et de s'assurer que les réponses données sont uniformes et efficaces. **Utilisation de la plateforme numérique de l'école :** Les politiques et procédures sont également disponibles sur une plateforme numérique interne (Teams), accessible à tout le personnel. Cette plateforme contient des ressources, des guides et des formulaires de signalement, facilitant l'accès aux informations et permettant une mise à jour rapide en cas de changement de politique. **Coordination avec le comité social de l'école :** Le comité social de l'école, composé de membres de l'administration, du personnel et de spécialistes, se réunit régulièrement pour évaluer l'efficacité des stratégies en cours. Ils travaillent ensemble pour réviser et ajuster les pratiques en fonction des observations et des besoins émergents.	Participation du personnel aux ateliers et rencontres sur l'intimidation et l'inclusion Outiller le personnel avec les ressources et les politiques du Conseil sur l'intimidation (Stratégies pour la sécurité dans les écoles) Stratégie pour la sécurité dans les écoles Formulaires de déclaration d'incident dans Teams		Septembre 2025 à juin 2026 Septembre 2025 à juin 2026 15 oct 2025

CAP sur l'équité et les droits des personnes à l'école **PPIMI** **R**encontre de planification du PPIMI avec les membres du comité équité et de droits de la personne; **P**résentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école **A**ffichage du PPIMI dans le salon du personnel de l'école ou le partager dans TEAMS de l'école pour qu'il soit accessible aux membres du personnel.			14 au 31 octobre 2025
<u>Communication à l'intention des parents:</u> **Réunion d'information en début d'année scolaire :** Lors de la rentrée, une réunion (durant la soirée curriculum) est organisée pour présenter aux parents les politiques de l'école, y compris les mesures de prévention et d'intervention contre l'intimidation. Cette session permet de clarifier les attentes de l'école, d'expliquer les démarches en cas d'incident et de répondre aux questions des parents. **Guide des parents :** Un guide est disponible en ligne sur le site de l'école, détaillant les politiques et les procédures de l'école en matière d'intimidation. Ce document fournit aux parents des informations clés sur le signalement des incidents, les ressources de soutien disponibles et les rôles de chaque acteur dans la gestion de l'intimidation. **Communications régulières par courriel et infolettre:** L'école envoie régulièrement des courriels ou une info lettre incluant des rappels sur les politiques et l'anti-intimidation, les événements de sensibilisation, et des ressources pour aider les parents à aborder le sujet à la maison. Ces	Mieux outiller les familles afin de pouvoir appuyer leurs enfants à la maison Créer une bonne communication avec les parents Impliquer davantage les parents, les tutrices et tuteurs dans le milieu scolaire et l'éducation de leur enfant		Tout au long de l'année Tout au long de l'année

communications assurent que les parents sont informés et impliqués tout au long de l'année.			
Rencontres individuelles avec les parents en cas d'incident : En cas d'incident impliquant un élève, les parents sont contactés rapidement pour une rencontre individuelle. L'objectif est de discuter de la situation, des mesures prises et des actions correctives ou préventives. Cela garantit que les parents sont pleinement informés et qu'ils comprennent le rôle de chacun dans le processus de résolution.	Créer un partenariat entre l'école et les familles en encourageant la discussion sur l'équité et l'inclusion entre les parents, les tutrices et tuteurs, et les enfants		Tout au long de l'année
Portail parent numérique : Les politiques, les procédures et les mises à jour sur les initiatives de prévention de l'intimidation sont disponibles en ligne sur le site de l'école. Ce portail offre aussi la possibilité de consulter des ressources additionnelles pour accompagner leur enfant dans le développement de relations saines. Site de l'école.			
Sessions d'information et ateliers pour les parents : Des ateliers sont organisés pour aider les parents à comprendre la prévention de l'intimidation et les techniques de communication avec leur enfant sur ce sujet. Ces sessions permettent aux parents d'acquérir des outils pour mieux reconnaître les signes d'intimidation et savoir comment soutenir leur enfant de manière proactive.	Organiser des ateliers gratuits offerts aux parents, tutrices et tuteurs.		Tout au long de l'année
Participation des parents au conseil d'école : Les parents sont invités à participer au conseil d'école, où des discussions sur les stratégies anti-intimidation et le climat scolaire ont lieu régulièrement. Cette participation permet aux parents d'apporter leur point de vue, de suggérer des améliorations et d'être des partenaires actifs dans la mise en place d'un environnement sécuritaire pour les élèves.			Tout au long de l'année

Conseil scolaire Viamonde

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION			
Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.			
Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.			
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (Novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : 80___% de classes…	Cercles de parole pour encourager l'expression des émotions et des préoccupations Formation sur la régulation émotionnelle pour les élèves Mise en place d'un système de récompenses pour renforcer les comportements positifs Partage des activités systémiques mensuelles du calendrier des dates importantes en lien avec le soutien au comportement positif Babillards alimentés par le conseil des élèves et la communauté scolaire		Tout au long de l'année

Pourcentage du taux d'assiduité des élèves : 100___%			
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : 95___%	Programme de bien-être en classe: mise en place d'activités hebdomadaires axées sur le bien-être (méditation, gestion des émotions, expression de gratitude, APQ.) Programme de mentorat entre élèves pour favoriser le soutien social et la camaraderie Ateliers et sessions d'information pour sensibiliser les élèves à la santé mentale et aux techniques de gestion du stress (Parcours viamonde en ASE : Apprentissage Sociaux Émotionnel) Création d'un espace calme dans chaque classe et à la cafétéria pour la relaxation et la détente		Tout au long de l'année

Autre indicateur selon les besoins de l'école			
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (Novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage de classes ayant participé à au moins une activité de chaque thème du Calendrier – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf 80___% de classes…	Participation aux journées thématiques du conseil scolaire (Journée Vive la diversité 1 et 2; Journée du cœur et de la santé mentale, Journée du bien-être.) Création d'un comité social à l'école en partenariat avec le conseil scolaire Collaboration avec le conseil pour organiser des ateliers de sensibilisation au bien-être pour élèves et personnel Intégration du programme de soutien du conseil pour la santé mentale dans les classes Promotion des ressources de santé mentale fournies par le conseil sur les plateformes numériques de l'école Sensibilisation des familles aux initiatives du conseil via des rencontres d'information		Tout au long de l'année

	Organiser et célébrer les rencontres sur le droit de la personne et l'équité		
Autre indicateur selon les besoins de l'école			

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Développer les compétences pour les relations saines.

• Privilégier des activités qui favorisent le développement des relations saines, du bien-être, de la santé mentale, des émotions, des habiletés socio émotionnelles, de la résolution de conflits, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives à la planification de l'enseignement :

• Déterminer les ressources disponibles portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, les menaces, les conflits, la violence physique, l'intimidation verbale, physique et électronique qui se rapportent aux cours enseignés;

• Déterminer les ressources de la bibliothèque portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives, ainsi que les ressources portant sur l'intimidation;

• Planifier des leçons en lien avec les thèmes des émotions, des relations saines, les conflits, la violence physique et les différentes formes d'intimidation en salle de classe;

• Enseignement et modélisation explicite des outils, fiches et techniques favorisant l'autorégulation (comité bien-être)

• Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des pratiques réparatrices en salle de classe et à la récréation;

• Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des cercles de communication proactifs, des cercles de la parole et des cercles éducatifs;

Participer à des initiatives portant sur :

L'équité et l'inclusion :

- Participation aux activités systémiques du Conseil
- Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives de la communauté 2SLGBTQ+ dans la planification de l'enseignement : § Mettre sur pied un club scolaire faisant la promotion de l'inclusion, de la sécurité et du respect; par exemple une Alliance ou un club de justice sociale;
- Déterminer les ressources disponibles en salle de classe ou disponibles à la bibliothèque de l'école portant sur l'équité et l'inclusion;
- Participation à la FESFO – Colloque 2SLGBTQ+ (pour les élèves de la 9-12e année) échange sur les enjeux de la communauté;
- Participation à la semaine Via-Arc-en-ciel du Conseil et de la cérémonie de la levée du drapeau.

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- **Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;**

  - Lecture de la reconnaissance du territoire au moins une fois par semaine à la radio ou télé scolaire le matin;
  - Utiliser le guide de la reconnaissance des territoires comme outil pédagogique;
  - Se familiariser avec la pédagogie du lieu, qui inclut des apprentissages expérientiels en plein air;
  - Préconiser, inclure et se référer aux valeurs universelles dont le respect, l'amour, l'humilité, l'honnêteté;
  - Participation à la Semaine de reconnaissance des traités -première semaine du mois de novembre;
  - Prendre connaissance du Guide culturel des pratiques gagnantes pour l'inclusion des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) dans l'enseignement situé dans le EAV ou le Team de l'éducation autochtone;
  - Rendre disponible et intégrer les œuvres littéraires écrites par des Premières Nations, Métis et Inuit en salle de classe. (Les œuvres disponibles sont cataloguées sous divers thèmes, incluant la nature, la famille, réconciliation, etc.);
  - Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel ECLC, qui inclut l'éducation autochtone, l'environnement et la construction identitaire;
  - Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones (juin) et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);
  - Avec l'appui des responsables de l'éducation autochtone, désigner un membre du personnel comme ambassadeur ÉDAU (Éducation autochtone) pour contribuer à tisser des relations avec les communautés autochtones environnantes, ainsi qu'assurer l'utilisation des ressources et l'inclusion respectueuse des Premières Nations, Métis et Inuit dans l'école (maintenir le réseau vivant grâce à des formations, rencontre d'échange avec les CP, responsables ÉDAU et partenaires autochtones).
  - Faire un rappel pour l'autoidentification volontaire et confidentielle des Premières Nations, Métis, Inuits lors de l'inscription initiale ou à tout autre moment pendant l'année.

- **Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement ;**

- Organiser des journées décloisonnées au niveau de l'école pour des occasions comme : Halloween; Fêtes; Saint-Valentin; carnaval; Semaine de l'éducation; Semaine de la francophonie; Fête champêtre; (9 à 12) Apprendre autrement.

- **Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves ;**
  - Assurer la mise en œuvre du conseil d'élève;
  - Participation à la journée : Invitons nos jeunes au travail (élèves de 9e année);
  - Participation aux activités animées par l'équipe de l'animation culturelle.

- **Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles ;**
  Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles : Club de débats; Club de soccer; Club d'aéromodélisme ; Club d'Art Visuel; Club de mode ; Club Théâtre; Club de musique ; Club d'environnement; Club de maths et sciences appliquées; Club d'échecs; Club robotique; Club de model; Club de bricolage; Club de tricotage, Club de danse, Club d'impro; Club de guitare; Comité de justice sociale

- **Participation aux activités offertes par des organismes externes.**
  - Congrès provincial du réseau jeunesse de la FESFO
  - L'association des francophones de la région de York

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION
L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.
Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Conseil scolaire Viamonde

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.		
Stratégies/Activités	**Soutien aux élèves**	**Date**
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. ➢ **<u>Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation</u>** **Intervention psychosociale :** Des rencontres régulières avec un conseiller en bien-être ou en santé mentale permettent de soutenir l'élève dans la gestion de ses émotions, de restaurer sa confiance en soi et d'améliorer ses compétences en résilience.	Offrir ponctuellement l'appui selon les besoins qui se présente chez apprenants	Au besoin
Programme de Résolution de Conflits et Médiation : Selon les circonstances et si l'élève est prêt, des séances de médiation peuvent être proposées pour adresser la situation avec l'aide d'un professionnel formé, favorisant une résolution respectueuse et durable des tensions.	Accueil et Écoute Active : Un adulte formé (conseiller, enseignant, ou membre du personnel) prend en charge l'élève victime, en écoutant attentivement son récit et en validant ses émotions. Cette étape initiale permet à l'élève de se sentir soutenu et pris au sérieux.	Au besoin
Groupes de Soutien et Activités Sociales : Des groupes de soutien entre pairs peuvent être formés pour encourager le partage d'expériences et le soutien mutuel. Des activités de groupe, comme les clubs ou les ateliers de développement personnel, sont aussi un moyen de créer un sentiment d'appartenance et de renforcer le réseau social de l'élève.		
Référer l'élève vers des organismes comme : Jeunesse, j'écoute; Tel-jeunes; Black Youth Helpline; +FORT application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation; Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures).		Au besoin

Suivi Régulier : Un suivi continu est assuré pour évaluer le bien-être de l'élève, détecter les signes de rechute ou de nouvelles difficultés, et ajuster les mesures de soutien au besoin. **Communication avec la Famille :** La famille est informée des mesures de soutien mises en place et impliquée dans le processus, ce qui aide à renforcer l'accompagnement à la maison et à assurer un suivi global.		
➢ **<u>Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation</u>** -Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; Offrir l'appui des travailleurs sociaux; -Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); -Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable); -Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation; -Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; -Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire.	Offrir ponctuellement l'appui selon les besoins qui se présente chez apprenants	Au besoin
➢ **<u>Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation</u>** **<u>Entretien Individuel pour Prendre Conscience des Actes :</u>** L'élève est rencontré en entretien individuel avec un conseiller ou un membre du personnel formé. Cet entretien vise à aider l'élève à comprendre les conséquences de ses actes et à	Offrir ponctuellement l'appui selon les besoins qui se présente chez apprenants	Au besoin

l'amener à réfléchir à l'impact émotionnel et social de l'intimidation sur les autres. Participation à un programme visant à renforcer les compétences en empathie, en gestion des émotions, et en communication non violente. Ces programmes aident les élèves à mieux comprendre et exprimer leurs émotions de manière constructive. **Approche de la Justice Réparatrice :** Si les conditions le permettent, des démarches de justice réparatrice, comme une rencontre supervisée avec la victime, permettent à l'élève de prendre conscience des répercussions de ses actes et de faire amende honorable de façon respectueuse. Cela favorise une résolution positive et responsabilisante.		Tout au long de l'année
Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; Élaborer un plan d'intervention; Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève); Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu; **Mentorat et Suivi Régulier :**		Tout au long de l'année Tout au long de l'année

Un mentor ou un adulte référent (enseignant, conseiller) est assigné pour accompagner l'élève et assurer un suivi régulier. Le mentor discute régulièrement avec l'élève, l'aidant à maintenir de nouvelles habitudes de comportement positif et à surmonter les défis qui pourraient encourager la récidive. **Engagement dans des Activités Positives :** Participation à des activités positives, comme les clubs scolaires, le sport ou des projets communautaires, permettant de canaliser l'énergie de l'élève vers des actions constructives et de renforcer son estime de soi. Soutien Psychosocial et Conseil en Gestion de Colère : Un soutien psychologique peut être offert, comprenant des séances de gestion de la colère et de résolution de conflits pour les aider à mieux gérer leurs émotions et à développer des compétences de résolution de problèmes sans recourir à l'intimidation. **Implication de la Famille :** Les parents ou tuteurs sont impliqués dans le processus de soutien, informés des progrès et encouragés à renforcer les comportements positifs à la maison. Des rencontres régulières permettent d'assurer que l'élève bénéficie d'un soutien constant, à l'école comme à la maison. Évaluation et Ajustement du Plan d'Intervention : Un plan d'intervention est créé pour suivre les progrès de l'élève, ajusté régulièrement en fonction des observations et des retours des adultes référents, afin de garantir une évolution positive et une réduction durable des comportements d'intimidation.		

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel**.**			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : 100 % du personnel…	Formation Continue en Approche Réparatrice : Organiser des ateliers mensuels sur l'approche réparatrice, adaptés aux situations scolaires courantes.		Tout au long de l'année
- Augmentation de la confiance des membres du personnel pour intervenir de façon appropriée. - Réduction des escalades de conflits par une application cohérente des décisions.	Utilisation de Scénarios et Jeux de Rôle : Mettre en place des sessions de simulation pour pratiquer des interventions basées sur le tableau décisionnel		Tout au long de l'année
	Utilisation de Scénarios et Jeux de Rôle : mettre en place des sessions de simulation pour pratiquer des interventions basées sur le tableau décisionnel.		Tout au long de l'année
Chaque membre du personnel dispose d'un document de référence pour agir rapidement et de manière uniforme. -	Création d'un Guide Pratique de Référence : rédiger et distribuer un guide facile d'utilisation sur les		Tout au long de l'année

Amélioration de la cohérence dans les interventions à l'échelle de l'école. - Retour régulier et ajustement des pratiques selon les observations. - Création d'une culture de collaboration entre le personnel autour de l'approche réparatrice. - Amélioration des comportements des élèves et diminution des conflits récurrents. - Création d'un environnement plus inclusif et empathique.	interventions réparatrices et le tableau décisionnel. Suivi et Évaluation Régulière des Pratiques : mise en place de rencontres bimensuelles pour analyser les cas d'intervention et échanger sur les bonnes pratiques. Sensibilisation et Participation des élèves : impliquer les élèves dans des ateliers de sensibilisation pour qu'ils comprennent et respectent l'approche réparatrice.		Tout au long de l'année Tout au long de l'année
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du Forms : **85%** du personnel…			
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : **100%** du personnel…	Valoriser les bonnes pratiques, les actes bienveillants entre les élèves Suivi des interventions Écoute active		Tout au long de l'année
Autre indicateur selon les besoins de l'école			

Conseil scolaire Viamonde

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION	
Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (NPP144)	
Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	**Outils de dénonciation**
➢ **Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à :** -Aller voir un adulte de confiance. Utiliser un outil de signalement anonyme des gestes d'intimidation; Code QR (affiches partout dans l'école) Communiquer avec un adulte Utiliser une Boîte de dénonciation « Je dis » Utiliser un formulaire papier à déposer au bureau Contacter un intermédiaire de confiance (personnel de confiance) Utiliser un Formulaire pour le signalement des incidents de l'école ➢ **Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent** : Créer un lien de confiance auprès des élèves (pour qu'ils dénoncent) Faire participer les élèves à la recherche de stratégies visant à mettre fin à l'intimidation Valoriser le rôle du témoin S'assurer de garder la confidentialité de tout signalement d'actes d'intimidation. Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire; Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école; Remplir le formulaire en ligne : Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident ➢ **Pour signaler un cas d'intimidation en tant que <u>parents</u>, tuteurs, tutrices :**	• Utiliser le Code QR pour les écoles secondaires (Exemple : FORMS)

Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c. c. Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

1. La direction fait enquête.
2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer : de ce qui s'est produit; du préjudice subi par l'élève; des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident; des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident;
La direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Suspension et renvoi : Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. Directives administratives no 3,32 - STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLE

- **Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :**

  - Communiquer avec la direction de l'école
  - Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction
  - Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

Conseil scolaire Viamonde

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire… » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : Ateliers pour les parents (csviamonde.ca)
- Se porter bénévole lors de la tenue d'activités de prévention contre l'intimidation au sein de l'école;
- Être à l'écoute de son enfant;
- Aidez votre enfant à faire la distinction entre « moucharder », « rapporter » ou « dénoncer », et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves;
- Aidez votre enfant à faire la différence entre rapporter et dénoncer. Expliquez-lui que rapporter consiste à dénoncer quelqu'un pour lui attirer des ennuis alors que dénoncer consiste à obtenir de l'aide lorsqu'on vous fait du mal, ou lorsqu'on fait du mal à une personne de votre connaissance, ou lorsque votre droit ou le droit de cette personne à être en sécurité est retiré;
- Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit;
- Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos rencontres avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler à la direction. Faites le suivi des mesures convenues lors de la réunion;
- Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire;
- Informer le personnel de l'école si l'intimidation se poursuit;
- Participer à la recherche de solutions et à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'intimidation;
- En cas d'incident grave, la direction d'école doit informer les parents des élèves concernés, sauf en de rares exceptions, et doit inviter les parents à discuter de mesures de soutien pour leur enfant;
- L'intimidation, y compris la cyberintimidation, est un exemple d'incident grave impliquant des élèves;

- En cas d'incident violent, la direction doit suivre les directives énoncées dans Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire concernant le signalement à la police

La direction :

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
- Élaborer, à l'aide du comité, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;
- Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;
- Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
- Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;
- Suivre le protocole en cas d'intimidation ou la violence en milieu scolaire;
- Faire enquête sur les signalements en cas d'intimidation;
- Suivre toutes les étapes d'interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires;
- Assurer les suivis;
- Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;
- Rendre disponible les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

RESSOURCES POUR LES PARENTS

Pour se renseigner davantage sur la prévention et la signalisation de l'intimidation :
Ce que tout parent doit savoir | PREVNet - L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation
https://www.prevnet.ca/fr/intimidation/parents
Ressources pour parents - Cyberintimidation | HabiloMédias (habilomedias.ca)
Ressources sur la sécurité sur Internet – Ressources pour parents de la 4e à la 8e année - OPHEA
ParentsCyberAvertis.ca
Réalité dangereuse : Ce que tout parent doit savoir sur le métavers – protegeonsnosenfants.ca (protectchildren.ca) Jouer en sécurité dans le métavers (ecno.org)
L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme
Le code de conduite de l'Ontario pour le secteur de l'éducation : Guide des parents
Écoles sécuritaires et accueillantes (gov.on.ca)
Santé mentale en milieu scolaire Ontario : https://smho-smso.ca/parents-et-aidants-naturels
Moozoom